

disposé à vous le prêter; mais si la température est pluvieuse, il en a besoin et vous ne pouvez pas l'avoir.

M. McNevin:

D. Vous ne prétendez pas qu'une institution quelconque pouvait avancer d'aussi fortes sommes à un cultivateur de l'Ouest lorsque le blé se vendait 40 ou 50 cents le boisseau que lorsque le prix était de \$1.40 ou \$1.50 le boisseau?—R. Oh! non.

D. C'est un point que je tenais à éclaircir.—R. Ce que le banquier tenait à avoir, c'était le bilan du fermier; et ce bilan comprenait la terre, les biens meubles, son intégrité au travail, en un mot tout. Il comprenait tout cela.

D. En toute justice pour les banquiers, voici ce que je veux dire. Cette condition ne fut pas créée par les banquiers et ces derniers n'étaient pas responsables de l'affaissement du prix du grain.

M. BLACKMORE: Ils en étaient responsables.

Le TÉMOIN: Je n'ai fait que répéter ceci. Vous n'avez qu'à parcourir les témoignages donnés devant la Commission d'enquête MacMillan sur les banques, et j'ai dit si j'étais un banquier local et que ma première responsabilité fût de protéger les placements des actionnaires, advenant le cas où un cultivateur s'adresserait à moi, je ne lui avancerais pas un seul dollar. Pourquoi? Le cultivateur ne pouvant établir qu'il détient une part dans quoi que ce soit, ne possède rien. Son actif par rapport à son passif est représenté par un gros zéro. Son actif étant rendu à néant, le fermier ne possède plus rien. Si la première obligation du banquier local est de protéger le placement des actionnaires, je dis qu'il manquerait grandement à son devoir s'il mettait ces placements en péril. Puis on en arrive à ceci: ces gens ne sont-ils pas chargés de fournir à la population canadienne ce qui constitue l'instrument d'échange, aussi longtemps que le gouvernement fédéral exerce son pouvoir sur eux? Et j'ajoute, la preuve en est là. Cela n'a pas fonctionné.

M. Blackmore:

D. Voulez-vous dire le système bancaire?—R. Pendant un certain temps le système bancaire n'a pas fonctionné, bien que cette période ait été courte. Que faisait alors le gouvernement fédéral? Apparemment, il n'était pas en mesure ou il n'a pas pris de dispositions pour que le crédit et le système monétaire du pays fonctionnent. Quoi qu'il en soit, il ne l'a pas fait.

M. KINLEY: Aux Etats-Unis, on appliqua la vis.

M. NOSEWORTHY: On ne discute pas actuellement ce qui a été fait aux Etats-Unis.

M. KINLEY: Je le sais, mais j'en parle.

M. Noseworthy:

D. Il y a une autre question que je tiens à signaler. On a mentionné au Comité, qu'il y avait un chevauchement considérable d'administrateurs entre les banques et les corporations. On a fait remarquer, par exemple, que quatre-vingt-quatorze administrateurs de trois banques, contrôlant 70 p. 100 de l'actif total du système bancaire, détiennent 799 directorats dans 484 corporations, y compris un grand nombre de corporations à travers le pays. Votre organisme a-t-il songé à cela et à l'effet que cela pouvait avoir sur la possibilité pour le petit commerçant, pour le cultivateur, d'obtenir du crédit? Je pose cette question parce que les banquiers ont déclaré que ce chevauchement de directorats n'avait aucun effet sur les prêts d'argent par les banques. J'aimerais savoir ce qu'en pense votre organisation.—R. Je ne serais pas disposé à considérer cet aspect de la question. Je me rappelle que nous avons un tableau complet du chevauchement de directorats. Je crois avoir vu quelque chose de semblable ces jours derniers; je ne me rappelle pas le nom de celui qui a donné une série